

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 17

Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 20/09/2022

Date d'affichage : 30/09/2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt neuf septembre, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de THIBERVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Guy PARIS.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : Mme Virginie THIERRY, M. Bruno THOUROUDE,

Mme Sandrine HUSSON.

Étaient absents non excusés : Mme Aurélie BLONDEL.

Procurations : Mme Virginie THIERRY en faveur de Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Bruno THOUROUDE en faveur de M. Michel BREQUIGNY.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 15

Secrétaire : M. Michel BREQUIGNY.

OBJET : Procès-verbal électronique : signature d'un contrat de service avec la société YPOK

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il convient de renouveler le contrat de service pour la maintenance du logiciel de gestion du procès-verbal électronique qui est arrivé à échéance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 17 Voix Pour) décide :

- de retenir l'offre de la société YPOK de PARIS (75) s'élevant à 52,30 euros hors taxes par an.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de service (joint en annexe) avec la société YPOK de PARIS (75).

Les crédits nécessaires seront pris au compte 6156 (maintenance) de la section de fonctionnement du budget COMMUNE.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de EVREUX et publication par
voie d'affichage le 30/09/2022

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance,
M. Michel BREQUIGNY

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

